

BTS INDUSTRIES CEREALIERES

ECONOMIE ET GESTION

Session 2004

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Matériel autorisé :

Calculatrice conformément à la circulaire N°99-186 du 16/11/1999

Travail à faire :

Economie des Industries Céréalières : page 2.

Législation, Mercatique : pages 2 et 3.

Gestion : pages 3 et 4.

Annexes :

Annexe 1 : 3 pages ; 6 documents.

Annexe 2 : 1 page ; 2 documents.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 10 pages, numérotées de 1/10 à 10/10.

BTS INDUSTRIES CEREALIERES	Session 2004
ECONOMIE ET GESTION	ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures
	Page : 1/10

**Contexte macro économique du marché du blé et analyse micro économique de
l'entreprise de meunerie « Alembert » »**

I. Le marché des Industries Céréalières

1. Le marché céréalier

A l'horizon 2050, la production mondiale de céréales sera-t-elle suffisante pour satisfaire la demande des habitants de la planète ?

Votre raisonnement s'appuiera sur vos connaissances, votre réflexion et sur les documents 1 à 6 de l'annexe1.

Votre analyse sera présentée de façon structurée.

2. L'aide alimentaire

- a) Expliquez, à partir des documents de l'annexe 1 et de vos connaissances, pourquoi l'aide alimentaire (sous forme de blé) est appelée à perdurer.
- b) L'aide alimentaire présente de sérieux inconvénients pour les pays bénéficiaires.
Quels sont –ils ?

3. Le prix

- a) Présentez et commentez le rôle des grands marchés à terme dans la fixation du cours mondial du blé.
- b) Que pensez-vous de l'évolution du cours des céréales au cours des dernières années ? (annexe2)

II. Législation et Mercatique

1. Le Moulin Alembert s'est spécialisé dans la farine de tradition française et sa zone de chalandise se situe dans le sud-ouest de la France. Cependant, il envisage d'exporter une partie de sa production de farine en Tunisie, car ce pays rencontre ponctuellement des difficultés pour satisfaire sa demande.

- a) De quel organisme dépend le Moulin Alembert pour exporter ses farines ? Est-il soumis aux règles de contingentement dans le cadre de sa production à l'export ?
- b) Bien que la Tunisie soit considérée comme un pays à risque faible, le Moulin souhaite se préserver des risques d'insolvabilité de ses clients. A quel organisme doit s'adresser le vendeur ?

BTS INDUSTRIES CEREALIERES		Session 2004
ECONOMIE ET GESTION		ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures	Page : 2/10

- c) Quelles règles de transport devra respecter l'exportateur ?
- d) Le Moulin engage Monsieur Camille Dubois pour mettre en place le futur circuit de distribution en Tunisie. Il propose un emploi en CDD. Énoncez les règles générales d'embauche à respecter par l'employeur et les règles propres à ce type de contrat..
2. Le Moulin Alembert distribue sa farine auprès des boulangeries artisanales françaises sous la marque Bonne Miche.
- a) Il s'interroge sur la possibilité de distribuer sa farine dans des boulangeries haut de gamme sous sa marque en Tunisie. Quelle devra être sa politique de distribution ?
- b) Après avoir rappelé les différentes qualités d'une marque, vous indiquerez au Moulin Alembert comment protéger sa marque.

III. Gestion

1. Constitution d'une société.

Le Moulin Alembert souhaite se diversifier et envisage de se lancer dans la fabrication et la livraison de pizzas à domicile.

Cette activité serait dissociée, sur le plan comptable et juridique, de l'activité de meunerie : une nouvelle société serait créée sous la forme d'une EURL.

Une première étude établit la liste des postes nécessaires au démarrage de l'activité (les chiffres sont en euros) : installations, matériels et outillages (50 000), fonds de commerce (40 000), matériels de transports (16 000), stock de marchandises (4 000), banque (2 500), caisse (1 500).

Monsieur Alembert, propriétaire du moulin, apporte 62 000 € (apports en numéraire) à cette nouvelle société et décide de solliciter sa banque pour un emprunt afin de compléter les ressources.

*Présentez le bilan de constitution de cette EURL (constitution au 01.01.2004).
(A cet effet, vous complétez l'annexe 3 que vous joindrez à votre copie).*

2. Mises au point et démarrage de l'activité.

Au cours du mois de janvier, Monsieur Alembert n'a pas encore fait démarrer son activité : il a décidé d'attendre un mois afin de mieux définir ses besoins et de réaliser des actions commerciales envers ses futurs clients. Cependant, il a effectué certaines opérations : acquisition d'un équipement à crédit (1 500), augmentation de capital déposé en banque (1 900), acquisition d'un équipement payé par chèque (1 000).

BTS INDUSTRIES CEREALIERES		Session 2004
ECONOMIE ET GESTION		ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures	Page : 3/10

- a- Présentez le nouveau bilan (au 01.02.2004) de l'entreprise en complétant l'annexe 3.
b- Estimez-vous que l'entreprise se soit enrichie ?

Au cours du mois de février, l'entreprise commercialise ses pizzas.

c- Etablissez les comptes schématiques (comptes en T) pour les opérations suivantes en complétant l'annexe 4 et solder les comptes. (Ne pas oublier de tenir compte des anciens postes du bilan).

Achat à crédit de matières premières (1 200), vente de pizzas au comptant, pizzas payées en espèces (4 700), vente de pizzas à crédit à des cantines scolaires (800), amortissement des immobilisations (600), remboursement de l'emprunt (400 dont 50 d'intérêts), paiement en espèces de fournitures de bureau (100).

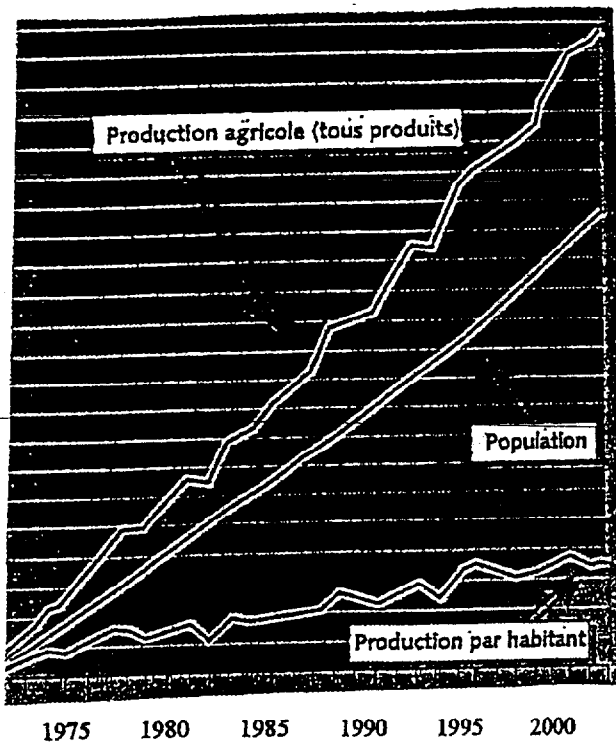
d- Calculez le résultat net fin février (annexe 4).

BTS INDUSTRIES CEREALIERES		Session 2004
ECONOMIE ET GESTION		ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures	Page : 4/10

document 1



document 2



source FAO

document 3

Une production alimentaire mondiale suffisante

Paradoxe : la production agricole mondiale, elle, ne cesse de croître, à un rythme voisin de celui de la population mondiale jusqu'à ces dernières années. Cette hausse s'est ralentie depuis, dans un contexte où la croissance démographique marque elle aussi le pas. En outre, il existe de nombreuses marges de manœuvre pour poursuivre l'accroissement de la production agricole mondiale. D'abord, certains pays, comme l'Union européenne, ont choisi délibérément de limiter leur production en se dotant de politiques malthusiennes (jachère, quotas laitiers). Par ailleurs, la FAO estime que l'on pourrait mettre en culture 700 millions d'hectares supplémentaires, soit l'équivalent de la superficie déjà cultivée. La généralisation des techniques de modernisation pourrait, elle aussi, porter ses fruits : il existe dans le monde 1,3 milliard d'exploitations et seulement 28 millions de tracteurs. La FAO estime d'autre part que l'irrigation, insuffisamment développée, permet d'accroître les rendements de la majorité des cultures de 100 % à 400 %.

Il semble donc possible de nourrir jusqu'à 11 milliards d'humains d'ici à 2150, date à laquelle la population mondiale devrait se stabiliser. La faim n'est donc pas une fatalité liée à l'insuffisance des ressources, mais le reflet d'inégalités économiques et sociales : si la sous-alimentation sévit, c'est d'abord qu'une partie des habitants de la planète n'ont pas accès à la terre ou aux revenus qui leur permettraient d'acheter de quoi se nourrir.

Les famines en fournissent l'exemple limite. Dans la plupart des cas, elles ne sont pas directement liées à une baisse de la production agricole, mais sont provoquées par des conflits qui empêchent les denrées de parvenir à leurs destinataires ou découragent les producteurs dont les récoltes sont confisquées ou détruites. Les cas de l'Éthiopie, de l'Angola, du Rwanda, du Centrafrique et aujourd'hui du Libéria sont à ce titre exemplaires.

BTS INDUSTRIES CEREALIERES	Session 2004
ECONOMIE ET GESTION	ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures
	Page : 5/10

ANNEXE 1 (suite)

document 4

Evolution de la population mondiale (en millions d'habitants)

	1965	1985	2000	2010 <i>projection</i>
Monde	3335	4838	6170	7336
Pays industrialisés	1006	1188	1285	1336
Pays en développement	2329	3650	4885	6000

source CIB et ONU

document 5

Sur une population mondiale de 6 milliards d'habitants, 800 millions sont sous-alimentés. Comment faire disparaître cette famine chronique et nourrir les quelque 4 milliards d'individus supplémentaires projetés par les Nations Unies d'ici 2050 ?

Pour Philippe Collomb, agronome, démographe et géographe, un changement d'échelle de développement s'impose : c'est vers de nouvelles formes de valorisation des ressources qu'il va falloir s'orienter, celle du capital humain par l'enseignement et celles des terres, de l'eau et du patrimoine génétique par des intensifications d'exploitation qui devront être conduites dans un esprit de préservation durable des ressources.

Pourquoi parlez-vous de changement d'échelle de développement ?

Philippe Collomb : Ce changement s'impose déjà depuis un certain temps. On a souvent parlé du plan Marshall pour les pays en développement, on a parlé d'une nécessaire valorisation du capital humain, santé, éducation de base, etc... des capacités des pays pauvres à développer leur économie. En fait, à force de différer, on génère des problèmes qui frisent l'insurmontable. Le changement d'échelle de développement s'impose donc au niveau des variables du primo développement : autrement dit, plus les peuples vont devoir accroître

leurs productivités, productivité de l'homme, de la terre ou de l'eau, plus l'éducation de base, la formation et les capacités d'analyser l'information vont être nécessaires.

Pour longtemps encore les biotechnologies seront inaccessibles au plus grand nombre mais il va falloir pouvoir lire et interpréter une notice, et comprendre les conséquences de ces pratiques. On risque donc d'être confronté à de très graves difficultés du fait du retard de la transition démographique - à savoir la baisse de la fécondité - certains pays pouvant être conduits à utiliser des techniques de production allant à l'encontre de la préservation des ressources naturelles.

La démographie ne se résume pas seulement à une question de chiffres ! C'est le sens du retard de la transition démographique qui doit être appréhendé. Quand il y a un ralentissement du rythme de baisse de la fécondité, on peut prévoir une prolongation de la période de croissance de la population et un risque de tomber dans le piège malthusien : la croissance démographique est plus rapide que la croissance économique. Qui dit productivité des terres, dit également productivité de l'eau, mais aussi productivité de l'homme ! Or, à force de ne pas suffisamment investir dans l'homme, les productivités de la terre et de l'eau restent faibles, les pénuries de terre et d'eau s'affirment, d'autant plus que ces ressources sont mal utilisées.

Comment se définit le piège malthusien ?

La population peut s'accroître suffisamment vite pour que ses capacités de réponse en termes économiques soient insuffisantes, si bien que l'accroissement économique tomberait en dessous de l'accroissement démographique. C'est cela qu'on appelle le piège malthusien. Cela peut intervenir lorsque les capacités des populations à augmenter la productivité de la terre ou de l'eau deviennent trop faibles. L'éducation de base étant insuffisante, l'accès au savoir ou à l'information étant trop limité, les moyens fondamentaux d'accès aux produits nécessaires à l'agriculture, au marché, au crédit étant trop défectueux, il arrive que la population ne puisse plus faire face à son nombre. La lutte pour des terres et de l'eau insuffisamment ou

mal exploitées se transforme alors en lutte pour la vie. C'est ce qui menace des territoires de l'Afrique sub-saharienne dont la population pourrait atteindre pratiquement le demi milliard d'individus en 2050.

Aux problèmes d'accès à la ressource naturelle, viennent s'ajouter ceux de la sécurité de la tenure foncière (droit de la propriété foncière, ndr), sans laquelle les gains de productivité sont impossibles.

Le monde doit faire face à un terrible défi : équilibrer l'accroissement du nombre des humains avec les ressources naturelles nécessaires à leur développement. Quelles sont les solutions ?

La globalisation concerne non seulement l'économie, mais aussi l'environnement. La planète est un tout ! Et en laissant une population dans l'incapacité d'assumer son destin, dans la pauvreté et dans l'insolvabilité, on induit implicitement des choix économiques, souvent à faible coût, qui peuvent impliquer des solutions à risques. Les hommes sont condamnés au développement durable ! C'est-à-dire à accroître la productivité de la terre et

de l'eau en restituant ces ressources aux générations futures, tout au moins dans l'état où la génération qui nous a précédés nous les a cédés. Sachant que la population va encore s'accroître rapidement et longtemps, c'est une politique de "potentialisation" de l'homme qu'il faut mettre en place.

Philippe Collomb

Grain magazine
Avril 2001

BTS INDUSTRIES CEREALIERES	Session 2004
ECONOMIE ET GESTION	ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures
	Page : 6/10

Hors du commerce, point de salut. Cette affirmation suscite de plus en plus de réserves au Nord comme au Sud. Force est en effet de constater que la croissance des échanges commerciaux a montré ses limites pour résorber le nombre de personnes sous-alimentées. Ce constat a conduit l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à mettre en avant le principe d'un « droit à l'alimentation », dont pourrait bénéficier l'ensemble des Etats pour les aider à assurer leur sécurité alimentaire. Cette notion, inscrite en filigrane dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, était restée jusqu'à présent lettre morte. Elle a été remise en avant à l'occasion du dernier Sommet de l'alimentation, en juin 2002. Depuis un an, la FAO et le Comité des droits de l'homme des Nations unies ont engagé des négociations avec les Etats pour définir des directives, sortes de codes de bonne conduite, permettant à ce droit, devenu entre temps « droit à une alimentation adéquate », de devenir effectif.

Ce nouveau droit reconnaît à chaque citoyen la possibilité de se nourrir de façon saine et équilibrée. D'autre part, ces aliments doivent respecter les dimensions éthiques et religieuses. Un droit qui entre en contradiction avec les politiques décidées au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Car mettre ces règles en application suppose d'encourager les pays en développement à redonner de l'importance à leur secteur agricole ou à garantir des prix rémunérateurs aux producteurs les incitant à produire, sans parler de soutien à l'agriculture ou de protection aux frontières. A moins de considérer, comme les Etats-Unis, que la possibilité de fournir des matières premières à bas prix aux pays du Sud leur permet de satisfaire leur sécurité alimentaire. C'est dans cet esprit que Washington accepte de

discuter des contours de ce nouveau droit à l'alimentation, tout en continuant, via les subventions à l'exportation, à ruiner les agricultures des pays en développement...

La position américaine révèle toute l'ambiguïté de ce nouveau concept : « Il y a deux manières de répondre à l'impératif de sécurité alimentaire dans les pays en développement. La première consiste à considérer qu'il suffit de fournir des produits alimentaires au plus bas coût sur le marché mondial afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. La seconde repose sur le développement des agricultures locales afin de permettre à un maximum de pays d'acquiescer leur souveraineté alimentaire », a ainsi reconnu le président de la République, Jacques Chirac, à l'occasion de la tenue à Paris, en juin dernier, du Congrès mondial des jeunes agriculteurs.

L'Union européenne, montrée du doigt pour sa politique agricole par les pays du Sud, affirme avoir choisi la deuxième voie. L'initiative « Tout sauf les armes » prise par Bruxelles en février 2001 a cherché à redorer l'image des Quinze : elle permet aux pays les moins avancés d'exporter sans droits de douanes vers le Vieux Continent, lequel absorbe les trois quarts des

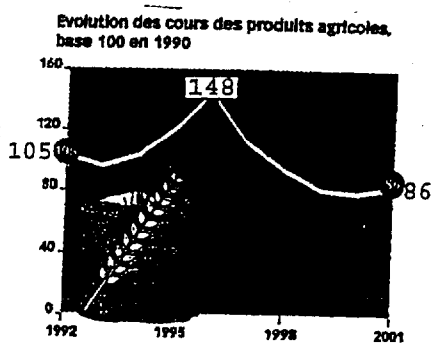
importations de ces Etats. A l'occasion du Sommet franco-africain des 20 et 21 février derniers, Jacques Chirac est allé encore plus loin : il s'est prononcé pour « un moratoire sur les aides aux exportations déstabilisantes à destination de l'Afrique pendant la durée des négociations à l'OMC ».

Dès progrès certes, mais insuffisants. « La nouvelle PAC comme les engagements pris par le président de la République ne règlent aucun problème par rapport aux pays du Sud. On facilite les importations et on supprime les subventions, mais on ne remet nullement en cause la poursuite de l'augmentation de la production agricole [au Nord] qui entretient la spirale des prix à la baisse. Or, c'est cette situation qui empêche les pays du Sud de pouvoir développer leur agriculture et d'assurer leur sécurité alimentaire. Que devient dans ces conditions le droit à l'alimentation ? », s'interroge Jacques Berthelot, professeur associé à l'ENSA de Toulouse.

Alternatives économiques
Sept 2003

BTS INDUSTRIES CEREALIERES	Session 2004
ECONOMIE ET GESTION	ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures
	Page : 7/10

document 1 source OMC



document 2

Une absence de volonté politique

Sauf dans ces cas extrêmes, la malnutrition est davantage liée à des questions de développement. Les princi-

pales victimes sont les citoyens pauvres et les petits paysans. Ces derniers représentent les trois quarts des personnes qui n'ont pas accès à une nourriture suffisante. La pauvreté rurale s'explique par la baisse des prix des produits agricoles tropicaux, notamment du café et du cacao, sous l'effet de la hausse de la production mondiale et de la stagnation de la demande. Les productions vivrières locales sont également de plus en plus concurrencées par des importations vendues à des prix inférieurs, limitant le revenu des agriculteurs et partant, leur capacité à développer leur production.

Ces importations, loin de venir toujours des pays développés, proviennent parfois d'autres pays du Sud. Dans certaines régions, notamment en Asie, la hausse de la production a permis à quelques Etats de devenir d'importants exportateurs. Ainsi, les brisures de riz thaïlandais qui se substituent de plus en plus, dans les assiettes des consommateurs sénégalais, aux céréales produites localement. Les pays développés, en exportant à coup de subventions leurs excédents de céréales et de viandes sont évidemment les premiers responsables de cette situation car ces produits sont proposés à des prix plus bas que la production locale et entretiennent la spirale à la baisse des prix. Des importations généralement encouragées par les gouvernements : ils y voient un moyen de fournir à la population des villes des produits à faible coût, garants de la paix sociale.

Alternatives économiques
Sept 2003

document 3

Des échanges commerciaux de plus en plus déséquilibrés

● Si le commerce des produits agricoles a été multiplié par deux depuis les années 60, sa part dans les échanges internationaux n'a cessé de diminuer : ces exportations ne représentent que 10 % des exportations totales, soit 547,5 milliards de dollars en 2001, contre 25 % il y a quarante ans. Sur ce total, la part réalisée par les pays en développement a diminué de plus de 40 % et atteint 27 %, tandis que les pays développés, moins dépendants des exportations agricoles, ont gagné des parts de marché. Les seuls pays du Sud à avoir tiré leur épingle du jeu sont ceux d'Asie et du Pacifique. Là où paradoxalement la dépendance vis-à-vis des exportations agricoles est moindre qu'en Afrique subsaharienne ou en Amérique latine... Cette détérioration dans les pays en développement s'explique en partie par la baisse des cours, reconnaît la FAO. Une situation plus que préoccupante pour une poignée de pays (Paraguay, Côte-d'Ivoire, Kenya, Ouganda...), dont les ventes de produits agricoles représentent 70 % de leurs exportations totales. ■

ALTERNATIVES ECONOMIQUES
n° 217 • septembre 2003

BTS INDUSTRIES CEREALIERES	Session 2004
ECONOMIE ET GESTION	ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures
	Page : 8/10

Examen ou concours : Série* :

Spécialité/Option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :
(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

ANNEXE 3

Bilan au 1-1-2004

ACTIF

PASSIF

ACTIF	PASSIF

Bilan au 1-2-2004

ACTIF

PASSIF

ACTIF	PASSIF

BTS INDUSTRIES CEREALIERES	Session 2004
ECONOMIE ET GESTION	ICECOGE
Coefficient : 4	Durée : 4 heures
	Page : 9/10

Examen ou concours : Série* :

Spécialité/Option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :
(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

ANNEXE 4

COMPTES EN T

ACTIF

PASSIF

